

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du produit :	Sérénité Obsèques
Initiateurs du produit	VIASANTÉ et UCR
Numéro de téléphone :	01 53 42 59 59
Site web :	<a href="https://www.ucr.fr">https://www.ucr.fr</a>
Autorité de contrôle :	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09
Date de publication	29/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :	Ce produit, régi par le droit français, est un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative, dont les engagements sont exprimés en euros.
Objectifs :	Ce produit garantit le versement au décès de l'Adhérent d'un capital compris entre 2 000€ et 10 000€. Ce capital est affecté prioritairement au financement et à la réalisation des obsèques de l'Adhérent. Le solde éventuel est versé aux Bénéficiaires. L'Adhérent paie des cotisations périodiques sur une durée temporaire (10 ans, 15 ans, 20 ans ou 25 ans) ou durant toute sa vie, dont le montant est fonction du montant du capital décès souscrit parmi les neuf options proposées, de l'âge de l'Adhérent à la date d'effet de l'adhésion, et de la durée des versements de cotisations choisies parmi les cinq options proposées au contrat. Les cotisations sont payables annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement. Selon une stratégie prudente, l'investissement est placé sur l'actif général de VIASANTÉ, majoritairement composé de titres obligataires, d'OPCVM et de monétaire. Si des excédents sont constatés, VIASANTÉ détermine chaque année quelle part vient augmenter le capital garanti.
Investisseurs de détail visés :	Ce produit s'adresse aux personnes physiques, membres de l'Association pour le Développement de la Prévoyance Mutualiste, résidant en France (y compris Corse et les DROM-COM) et âgées de plus de 18 ans et de <ul style="list-style-type: none"><li>- Moins de 80 ans pour le paiement des cotisations sur 10 ans</li><li>- Moins de 75 ans pour le paiement des cotisations sur 15 ans</li><li>- Moins de 70 ans pour le paiement des cotisations sur 20 ans</li><li>- Moins de 65 ans pour le paiement des cotisations sur 25 ans.</li></ul> Pour le paiement des cotisations sur toute la vie, l'Adhérent doit être âgé de plus de 40 ans et de moins de 86 ans.
Durée :	Le produit est de durée viagère. Il prend fin, notamment, en cas de décès de l'Assuré ou en cas de rachat total de l'épargne constituée. Les conditions de résiliation sont mentionnées au sein du Contrat.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## INDICATEUR DE RISQUE



*L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention fixée à 30 ans*

*Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.*

L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, les pertes financières potentielles liées aux futurs résultats se situeraient à un niveau entre faible et moyen.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre épargne. Toutefois, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si VIASANTÉ n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »).

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 30 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000€ par an. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits, sur les mêmes hypothèses.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, y compris les frais dus à votre conseiller ou distributeur et détaillés plus loin. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Investissement de 1 000€ par an pendant 15 ans		1 an	15 ans	30 ans
<b>Scénarios en cas de décès</b>				
Décès de l'assuré	Ce que le(s) bénéficiaire(s) pourrai(en)t obtenir après déduction des coûts (capital garanti)	10 738	10 738	10 738
Primes d'assurance cumulées		1 000	15 000	15 000
<b>Scénarios en cas de rachat de l'épargne constituée</b>				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts et contre paiement de la valeur de rachat	640	10 202	10 470
	Rendement annuel moyen	-35,97%	-2,54%	-1,19%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts et contre paiement de la valeur de rachat	640	10 202	10 470
	Rendement annuel moyen	-35,97%	-2,54%	-1,19%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts et contre paiement de la valeur de rachat	640	10 202	10 470
	Rendement annuel moyen	-35,97%	-2,54%	-1,19%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts et contre paiement de la valeur de rachat	642	10 592	11 284
	Rendement annuel moyen	-35,81%	-2,29%	-0,94%
Primes versées cumulées		1 000	15 000	15 000

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas payer.

## QUE SE PASSE-T-IL SI VIASANTÉ N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'Adhérent pourrait subir une perte financière en cas de défaillance de VIASANTÉ. L'Adhérent peut être indemnisé par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Celui-ci peut être saisi, en dernier ressort, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsqu'une société d'assurance n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers ses Assurés.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie s'effectue, pour l'ensemble des contrats d'assurance ou de capitalisation d'un même Assuré, un même souscripteur ou bénéficiaire par société d'assurance, dans la limite du plafond de 70 000 euros pour l'ensemble des provisions des contrats concernés. L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes récupérées au moment de la liquidation de la société d'assurance.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000€ par an pendant 15 ans et que vous ayez 60 ans. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

## COUT AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 1 000€ par an pendant 15 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	360	4 798	4 530
Incidence sur le rendement (réduction de rendement) par an	35,97%	2,54%	1,19%

--	--	--

## COMPOSITION DES COUTS

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement fixée à 30 ans ;

- La signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,09%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,25%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence.
	Commissions d'intérressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intérressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure au niveau de référence.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

### Période de détention recommandée : Jusqu'au décès de l'Assuré

Vous disposez d'une faculté de renonciation à adresser par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L. 221-10-3 du Code de la mutualité dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où l'adhérent est informé que son adhésion a pris effet, sauf en cas de vente à distance : le délai de 30 jours démarre à compter, soit du jour où l'adhésion a pris effet, soit du jour où l'adhérent reçoit les conditions d'adhésion et la notice d'information comprenant les informations pré-contractuelles, si cette dernière date est postérieure à celle où l'adhésion a pris effet.

A compter de la première année d'adhésion, vous disposez d'une faculté de rachat totale. Les modalités de rachat sont détaillées dans la notice du contrat. Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de réclamation, vous pouvez contacter, dans un premier temps, votre interlocuteur habituel. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre demande au Service Réclamations depuis le site internet [www.ucr.fr](http://www.ucr.fr) et en cliquant sur le bouton « Contactez-nous » ou par courrier : UCR, Service Réclamations, 1 bis Boulevard Faidherbe – 59400 CAMBRAI. Votre interlocuteur accusera réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation écrite et vous apportera une réponse dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre demande. En cas de réponse insatisfaisante à la réclamation, ou, à défaut de réponse de UCR dans un délai de deux (2) mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, vous pouvez solliciter l'avis du Médiateur de la consommation de la Mutualité Française en adressant votre dossier aux coordonnées suivantes : FNMF - 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris Cedex 15. Cette saisie peut également se faire directement via le site internet [www.mediateurmartialite.fr](http://www.mediateurmartialite.fr).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le document pourrait ne pas contenir toutes les informations nécessaires à votre prise de décision quant à l'adhésion au contrat Sérénité Obsèques. La notice d'information du contrat est à votre disposition auprès d'UCR.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet [https://www.ucr.fr](http://www.ucr.fr)